

Motion

2145 Masshardt, Langenthal (PS)

Cosignataires: 33

Déposée le: 06.06.2006

Voie 7 partout dans le canton !

Le Conseil-exécutif est chargé d'étendre la validité de l'abonnement Voie 7 à tout le réseau de transports publics du canton de Berne.

Développement :

Actuellement, les jeunes du canton de Berne ne peuvent malheureusement profiter de Voie 7 que de façon très restreinte, surtout lorsqu'ils habitent l'agglomération ou des localités mal raccordées au réseau CFF, mais bien desservies par les bus, les trams, les RBS ou les bus postaux. Le problème est que peu d'entreprises de transport régional intègrent Voie 7 à leurs offres. Jusqu'alors, ce n'était pas possible, notamment parce que les autorités cantonales n'autorisaient pas les entreprises de transport à accepter Voie 7.

La Conférence régionale des transports Haute-Argovie a adopté la demande d'intégration de Voie 7 au réseau tarifaire Libero à l'unanimité, ce qui a alimenté encore davantage l'impulsion en faveur de cette requête. Par ailleurs, le 23 mars 2006, des jeunes bernois ont déposé une motion concernant Voie 7 des CFF. Ils demandaient l'intégration de Voie 7 au réseau tarifaire Libero afin que pour 100 francs par an les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent emprunter librement les trams, bus, bus postaux et autres moyens de transports publics à partir de 19 heures.

En montrant aux jeunes les avantages des transports publics, Voie 7 porte un potentiel élevé. Elle permet de voyager bon marché au moment où la plupart des jeunes se déplacent pour s'adonner à leurs loisirs. Le passage d'un moyen de transport individuel aux transports publics permet d'interpeller les jeunes, qui comme chacun sait constituent un groupe ayant un comportement à risque sur la route ; la sécurité routière s'en trouve ainsi renforcée. Les coûts engendrés par l'intégration de Voie 7 aux transports régionaux seront certainement compensés par une baisse des émissions dues au TIM (transport individuel motorisé), en particulier du point de vue de l'écologie.

Réponse du Conseil-exécutif

L'abonnement Voie 7 coûte 99 francs par année. Il permet aux jeunes de moins de 26 ans qui sont titulaires d'un abonnement demi-tarif d'utiliser gratuitement les CFF, le BLS et d'autres compagnies de transport après 19 heures. Cette offre a pour but de décharger le trafic ferroviaire de longue distance aux heures de pointe et d'encourager les jeunes à utiliser des trains du soir jusque-là peu fréquentés.

En principe, le pouvoir de fixer les tarifs des transports publics revient aux entreprises de transport et non au gouvernement. Le canton peut toutefois exiger des réductions de prix, à condition de dédommager les entreprises touchées en assumant l'intégralité du manque

à gagner qui en résulte. L'Office des transports publics a évalué, avec le soutien de diverses entreprises de transport, les pertes de revenus prévisibles en cas d'extension de la validité de Voie 7. Il est parvenu à la conclusion que le canton de Berne devrait s'acquitter régulièrement de paiements compensatoires d'un montant annuel de deux millions de francs au moins. Le canton devrait même verser des indemnités aux entreprises actives également au-delà de ses frontières si la réglementation Voie 7 valable dans les cantons concernés l'exige.

Très avantageuse, l'offre Voie 7 est à certains égards en contradiction avec les objectifs de développement durable que le canton s'est fixés. En effet, ces objectifs prévoient notamment un degré de couverture des coûts accru des transports publics. Même sans abonnement Voie 7, il est réjouissant de constater que les transports locaux et les transports d'agglomération sont fort sollicités la nuit, et que la demande en la matière a tendance à augmenter. Par ailleurs, cet abonnement avant tout destiné au trafic de longue distance n'est intégré au réseau local d'aucune grande ville suisse.

Toutes les régions du canton ne disposent pas d'une offre nocturne suffisante pour permettre aux jeunes de rentabiliser l'abonnement Voie 7. Ceux domiciliés dans les régions périphériques se trouveraient de ce fait désavantagés. De plus, le Conseil-exécutif regretterait que l'effort – louable – de transférer le trafic de loisirs de la route au rail ne concerne que les moins de 26 ans.

Une autre solution tout aussi intéressante pour les jeunes serait d'étendre l'offre nocturne et/ou de soutenir financièrement le Moonliner. Ces bus de nuit jouissent en effet d'une popularité croissante. Il serait par exemple envisageable de développer un nouveau système tarifaire pour la nuit, qui consisterait à prélever un supplément sur le prix ordinaire des billets. Du fait qu'elle vise un groupe cible plus large, cette variante permettrait peut-être de mieux exploiter les moyens investis.

Après consultation des services spécialisés concernés, le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion qu'il aimerait examiner à plus large échelle la proposition de mieux adapter les transports publics aux besoins des jeunes. Il estimerait en effet judicieux d'évaluer la situation prévalant en matière de transports publics nocturnes – qui concerne particulièrement les jeunes – sur tout le territoire cantonal, en passant au crible aussi bien les tarifs que les horaires. Les répercussions financières devront entre autres être prises en compte.

Proposition

Adoption sous forme de postulat.

Au Grand Conseil